

La lettre aux retraités des Douanes

N° 10
Avril à Décembre 2007



2008 : La MGEFI sert une potion amère à nos retraités

Cher(e)s Collègues,

2008, c'est la fin de la Mutuelle des Douanes telle que nous l'avons toujours connue. Fini le réseau de correspondants mutualistes douaniers, place à la MGEFI.

Maintenant pour se renseigner, il faut utiliser un numéro de téléphone en 0800, puis taper 1, 2 ou 3, décliner en tapant sur un clavier téléphonique son n° de sécurité sociale, bref, c'est très facile pour nos anciens qui bien vite n'essaieront plus de se renseigner.

En attendant en 2008, la surprise est grande pour les retraités de découvrir sur leur pension une cotisation mutuelle qui dans les cas extrêmes a quasiment doublée. Nombre de retraités ont déjà écrit à la MGEFI pour demander des explications, l'UNSA Douanes a également envoyé un mail à la MDD pour essayer de comprendre la raison de telles hausses. Silence de plomb jusqu'à présent.

Quoiqu'il en soit certains d'entre vous ne veulent pas se résigner à subir ce qu'ils considèrent comme un diktat à l'encontre de nos anciens.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.

En attendant le bureau de l'URD et son président vous souhaitent ainsi qu'à toutes vos familles une excellente année 2008.

Le bureau de l'URD



RAPPEL DES PROPOSITIONS DE NICOLAS SARKOZY SUR LES RETRAITÉS

- Réformer les régimes spéciaux après concertation avec les partenaires sociaux tout en prenant en compte les inconvénients propres à certaines catégories de travailleurs.
- Augmentation de 25% du minimum vieillesse revalorisation des petites retraites et des pensions de réversion portées de 54% à 60%.
- Possibilité de choisir l'âge de sa retraite et de cumuler un emploi et une retraite.

Bref, ce programme pourrait se résumer avec le slogan suivant :

« Travailler plus longtemps pour toucher moins de retraite, moins longtemps » !

ÂGE MOYEN DE DÉPART A LA RETRAITE



FRANCE :	58,8 ans
ALLEMAGNE :	61,3 ans
FINLANDE :	61,7 ans
ESPAGNE :	62,4 ans
ROYAUME- UNI :	62,6 ans
SUÈDE :	63,7 ans

Moyenne de l'UE : 61 ans

RETRAITE A 67 ANS EN ALLEMAGNE EN 2029 !



Le texte de loi fixant le passage à la retraite à 67 ans, qui s'échelonne entre 2012 et 2029 a été adopté par le Bundestag, malgré sa très forte impopularité auprès de l'opinion publique.

La coalition d'Angela MERKEL vient de réaffirmer que cette mesure était «malheureusement nécessaire» pour tempérer les effets du vieillissement et contenir la hausse des cotisations. Le ministre de l'Economie, M. GLOS, a attisé les passions, dans une interview donnée à l'hebdomadaire « Der Spiegel » en laissant entendre que l'âge de 67 ans ne serait pas nécessairement la limite définitive. Il a ainsi rejoint les positions maximalistes de la Bundesbank qui estime trompeur de donner l'impression que l'âge de 67 ans pourrait être la fin de l'évolution ! Il est vrai qu'avec les progrès considérables de la médecine ?

Avec cette nouvelle loi, l'âge de la retraite augmentera d'un mois par an de 2012 à 2023, puis de deux mois par an de 2024 à 2029. Le niveau des retraites devrait plafonner à 46% du revenu brut d'activité contre 52% actuellement.

Les syndicats allemands font valoir que le passage à 67 ans équivaut à une baisse des retraites et qu'il n'y aura pas assez d'emplois pour prolonger la vie active de la population. Déjà 4 entreprises sur 10 n'emploient personne au-delà de 50 ans.



RÉVISION DU TAUX DES PENSIONS ET RETRAITES POUR 2008

Au 1^{er} janvier 2008, les pensions et retraites seront revalorisées de 1,1% alors que le taux de l'inflation pourrait friser les 3%. Comme quoi, c'est une nouvelle baisse du pouvoir d'achat qui est infligée à tous les retraités, même si le gouvernement a fait machine arrière toute sur la fin de la gratuité de la redevance télé pour les personnes âgées.



LA FINLANDE A BESOIN DES SÉNIORS



Avec les premiers départs massifs en retraite, la Finlande va connaître dès 2008 d'importants déficits de main d'œuvre dans certains secteurs économiques.

En 2005, l'âge légal de départ à la retraite a été fixé à 63 ans avec possibilité de rester en activité jusqu'à 68 ans.

Tout le succès de cette réforme qui a été acceptée sans manifestation, ni grève, réside dans la liberté de choix du salarié et de la souplesse de la transition emploi-retraite.

Dès 60 ans, il existe une possibilité de prendre une retraite à mi-temps. Toutefois chaque année travaillée après 63 ans fait gagner 4,5% de revenus supplémentaires. Ainsi rester actif jusqu'à 68 ans représente un bonus de 22,5% par rapport à la retraite normale.

Les départs en préretraite ont été rendus beaucoup plus difficiles. Les agences pour l'emploi ont été priées de faire des efforts pour replacer les chômeurs plus âgés.

Les entreprises ont été conviées d'apporter plus de souplesse, de flexibilité dans les horaires, dans les tâches et dans l'organisation du travail.

40% des entreprises finlandaises et plus de la moitié du secteur public ont mis en place des programmes spécifiques pour les seniors. Des journées de relaxation sont offertes au plus de 58 ans, ainsi que des entraînements pour améliorer leur forme physique.

Des activités sportives et des séjours de remise en condition physique avec encadrement médical sont proposés aux salariés les plus âgés. Les résultats sont éloquentes, le taux d'emploi des 55-64 ans est passé de 36% en 1995 à 55% aujourd'hui.

**PRÉFON,
UN RÉGIME QUI SE
DÉGRADE**



La Préfon, régime de retraite complémentaire des fonctionnaires et assimilés, a revu sa valeur du point. A partir du 1^{er} janvier 2008, l'association a décidé d'augmenter selon les âges entre 9 et 27,5 % le coût d'acquisition du point converti en euros pour la liquidation de la pension, mesure justifiée par l'allongement de la durée de la vie avec les nouvelles tables de mortalité. A cette hausse exceptionnelle s'ajoutera l'augmentation automatique du point de 1,35%. Tout cela pour assurer l'équilibre de ce régime complémentaire spécifique.



LA FRANCE, MAUVAISE ELEVE POUR L'EMPLOI DES SENIORS

Le 29 novembre dernier, le conseil d'orientation des Retraites a organisé un colloque sur l'emploi des seniors. Avec un taux d'emploi de 37,8% pour les 55/64 ans en 2005, la France se situe très en dessous de la moyenne européenne (42,5%) et loin des 50%, objectif fixé au niveau communautaire à l'horizon 2010 ! Cela handicape le système de retraite français par répartition pour 3 raisons majeures :

- un niveau insuffisant d'emplois prive les régimes de retraite de cotisations supplémentaires,
- un chômage élevé rend plus difficile d'envisager des hausses de cotisation à l'assurance vieillesse en contrepartie des baisses de celles de l'assurance chômage,
- enfin l'existence de fréquentes situations d'inactivité avant la retraite revient à minorer celle-ci lors de l'allongement de la durée d'activité.

L'INQUIÉTUDE GRANDIT CONCERNANT LE CHÔMAGE L'EMPLOI ET LE POUVOIR D'ACHAT

Selon une enquête TNS SOFRES réalisée les 26 et 27 septembre 2007 auprès d'un échantillon représentatif de la population de 18 ans et plus, il en ressort que les français sont très préoccupés par la protection sociale, l'emploi, le pouvoir d'achat, le logement et même l'environnement. Tous ces sujets participent à leur morosité, ils se déclarent globalement inquiets !



Plusieurs sujets de préoccupations gagnent du terrain, tout d'abord le financement de l'assurance maladie (le nombre de personnes inquiètes a progressé de 8 points depuis le mois de juin), succédant à plusieurs plans de rigueur (inefficaces) et en contradiction avec les prévisions sur l'ampleur du déficit prévisionnel des comptes sociaux pour 2007, n'incite pas à calmer ces angoisses. Ensuite, le financement des retraites, là aussi l'imminence des révisions programmées pour 2008 participe à ce regain d'anxiété, sans surprise ce sont les 55, 65 ans et les plus âgés qui sont les plus inquiets. Viennent tout de suite après l'évolution du pouvoir d'achat, la sécurité alimentaire, l'environnement et la pollution auxquels s'ajoute depuis peu la flambée du cours du pétrole donc de ses dérivés et de l'énergie, il faut prendre ces inquiétudes très au sérieux, vu que tous les économistes s'accordent sur l'importance du « moral des ménages » sur la consommation et par contrecoup sur la

croissance et enfin sur l'emploi et donc sur l'équilibre des comptes sociaux. Alors l'année 2008 sera-t-elle une année NOIRE ?

LA SÉCURITÉ SOCIALE, MALADE INCURABLE ?

La réforme Douste-Blazy de 2004 présentée comme la panacée ne sera pas parvenue elle non plus à contenir la dérive des dépenses de l'assurance maladie, le trou est toujours aussi abyssal. Fin 2007 le déficit de la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) atteindra 6,2 ou 6,4 milliards d'euros et 4,6 milliards d'euros pour la seule branche vieillesse.

Pour combler cela le gouvernement a élaboré un énième plan d'urgence qui mettra à contribution, les médecins (370 millions d'économies en année pleine), l'industrie pharmaceutique (210 millions), mais surtout les patients (410 millions). Depuis le 1^{er} septembre 2007 tout assuré qui consulte un spécialiste sans référer à son médecin traitant ne sera remboursé qu'à 50% contre 70% pour ceux qui respectent le parcours de soin. Le forfait de 1€ par acte médical peut désormais être prélevé jusqu'à trois fois par jour, l'avance de frais de tiers payant n'est accordée qu'aux seuls patients acceptant les médicaments génériques.

Mais ce dispositif ne suffira pas le haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie évoque d'autres pistes d'économies, la lutte contre les dépassements d'honoraires des médecins et l'encadrement plus strict de la prise en charge à 100% des affections de longue durée (ALD) qui représente 60% des remboursements de la sécurité sociale, en 2005 7,4 millions de personnes en bénéficiaient.

Le gouvernement a annoncé fin juillet 2007, que l'Etat rembourserait prochainement sa dette de 5,1 milliards d'euros (en compensation des allègements de charges accordées aux employeurs, une bonne nouvelle si l'effet d'annonce est suivi d'actes, mais cela ne suffira pas à régler le problème.

Les pouvoirs publics privilégient la création de franchises aux frais de maladie dont une quote part de 0,50 centimes d'euros par boîte de médicaments à la charge du patient. Ces franchises constituent en fait de nouvelles taxes sur la maladie, ce qui rompt avec les principes de notre régime d'assurance maladie fondés sur la solidarité entre l'ensemble des français et les malades.

Même si la majorité des Français sont contre ces franchises, limitées à un plafond annuel de 50€ par assujetti, elles s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2008. Seuls les femmes enceintes, les mineurs et les bénéficiaires de la CMU en sont exonérés.

Si les Français payent déjà le forfait de 1€ par consultation, celui de 18€ par acte technique supérieur à 91€, ainsi que le forfait journalier de 17€ à l'hôpital, ils devront déboursier encore 2€ pour les transports ambulanciers.

Mais tout cela sera encore nettement insuffisant. Ne vous en faites pas pour autant, il y aura plus de Sécurité Sociale, lorsqu'il y aura moins de malades !

COTISATIONS 2008

RETRAITES

CATEGORIE A	40 €
CATEGORIE B	34 €
CATEGORIE C	28 €